



Dois je payer pour un achat effectué en 2004 sur internet

Par **eric**, le **15/07/2009** à **00:03**

Bonjour,

J ai acheté un objet sur internet le 29/03/2004 en plusieurs fois. aujourd'hui (13/07/2009) une société de rachats de créances (COFACE SERVICES) me contacte et m'annonce que je dois payer la somme restante (et oui payer en plusieurs fois je n' ai pas regardé si le troisième virements avait été effectué) de 180 euros d'impayé.

Ma question: Ont-ils le droit de me réclamer cette somme après temps d'années ? et si oui, ont-ils le droit de majorer la somme initialement dûe ?

Merci pour vos réponses.